### ICRO COATINGS S.p.A. WTFO0190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 1 / 24

Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

#### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: WTFO0190

Dénomination FONDO ALL'ACQUA 190

UFI: 0QXC-U02N-D00W-CAT0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations Identifiées Industrielles Professionnelles Consommateurs

Produit de peinture - - -

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale ICRO COATINGS S.p.A.

Adresse Via Bedeschi, 25

Localité et Etat 24040 Chignolo D'Isola (BG)

Italia

Tél. +39 035 999711 Fax +39 035 999712

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité. gianluca.cerina@icro.it

Fournisseurs: ICRO COATINGS S.p.A. con Socio Unico - Via Bedeschi 25 - 24040 Chignolo d'Isola

(BG) - Italie

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B H360D Peut nuire au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H360D Peut nuire au fœtus.

EUH208 Contient: MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA

ZOLONE

### ICRO COATINGS S.p.A. WTF00190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 2 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

.../>>

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P280

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contient: N-ÉTHYL-2-PYRROLIDONE

Produit non destiné aux usages prévus par la Directive 2004/42/CE.

#### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

#### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification (CE) 1272/2008 (CLP)

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

CAS 112-34-5 1≤x< 5 Eye Irrit. 2 H319

CE 203-961-6 INDEX 603-096-00-8

Règ. REACH 01-2119475104-XXXX 2- (2- ÉTHOXYÉTHOXY) ÉTHANOL

111-90-0 1 ≤ x < 5 CAS

CE 203-919-7

**INDEX** 

Règ. REACH 01-2119475105-XXXX ACIDES GRAS, C16-18, SELS DE ZINC CAS 91051-01-3 1≤x< 5

293-049-4 CE

**INDEX** 

Règ. REACH 01-2119513214-XXXX

N-ÉTHYL-2-PYRROLIDONE

2687-91-4  $0.3 \le x < 0.5$ Repr. 1B H360D CAS

220-250-6 616-208-00-5 INDEX

Règ. REACH 01-2119472138-XXXX

2, 4, 7, 9-5-TETRAMETHYLDEC-ÉNYNE-7. 4-DIOL

126-86-3  $0 \le x < 0.5$ Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412 CAS

204-809-1 CF

**INDEX** 

CE

Règ. REACH 01-2119954390-XXXX

ETHYLENE-GLYCOL

CAS 107-21-1  $0 \le x < 0.5$ Acute Tox. 4 H302 203-473-3 CE STA Oral: 500 mg/kg

INDEX 603-027-00-1

Règ. REACH 01-2119456816-28-XXXX

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

2634-33-5  $0 \le x < 0.05$ Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317,

Aquatic Acute 1 H400 M=1 Skin Sens. 1 H317: ≥ 0,05%

220-120-9 **INDEX** LD50 Oral: 784 613-088-00-6

Règ. REACH 01-2120761540-XXXX

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 3 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

OCTADÉCANE-1-OL, ÉTHOXYLÉ

9005-00-9  $0 \le x < 0.5$ Aquatic Chronic 2 H411 CAS

500-017-8 CE

**INDEX** 

Règ. REACH 01-2119977092-XXXX DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE CAS 540-97-6

Substance PBT  $0 \le x < 0.5$ CE 208-762-8 Substance vPvB

**INDEX** 

Règ. REACH 01-2119517435-42-XXXX **DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE** 

Substance PBT CAS 541-02-6  $0 \le x < 0.5$ CE 208-764-9 Substance vPvB

**INDEX** 

Règ. REACH 01-2119511367-43-XXXX OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

CAS 556-67-2

CE 209-136-7

**INDEX** 

Règ. REACH 01-2119529238-XXXX METHACRYLATE DE METHYLE

CAS 80-62-6  $0 \le x < 0.5$ 

Flam. Liq. 2 H225, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: D

Repr. 2 H361f, Aquatic Chronic 1 H410 M=10

201-297-1 CE **INDEX** 607-035-00-6 Règ. REACH 01-2119452498-XXXX

2.6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL

CAS 128-37-0  $0 \le x < 0.5$ 

CE 204-881-4

**INDEX** 

Règ. REACH 01-2119555270-XXXX

MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA ZOLONE

CAS 55965-84-9  $0 \le x < 0.0015$ Acute Tox. 2 H310, Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H331, Skin Corr. 1B

H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=100, Note de classification conforme à l'annexe

VI du Règlement CLP: B

Skin Corr. 1B H314: ≥ 0,6%, Skin Irrit. 2 H315: ≥ 0,06%, Skin Sens. 1 H317: ≥ CF 911-418-6

0,0015%, Eye Dam. 1 H318: ≥ 0,6%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 0,6%

Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

LD50 Oral: 53 mg/l/4h, STA Dermal: 50,001 mg/kg, STA Inhalation 613-167-00-5 INDFX

aérosols/poussières: 0,501 mg/l

Règ. REACH 01-2120764691-XXXX

ACRYLATE D'ETHYLE

Flam. Liq. 2 H225, Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, CAS 140-88-5  $0 \le x < 0.5$ 

> Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: D Skin Irrit. 2 H315: ≥ 5%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 5%, STOT SE 3 H335: ≥ 5%

205-438-8 CF **INDEX** 607-032-00-X LD50 Oral: 470 mg/kg, LD50 Dermal: 1800 mg/kg, STA Inhalation vapeurs:

GLYOXAL

107-22-2  $0 \le x < 0.5$ Muta. 2 H341, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin CAS

Sens. 1 H317, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement

CLP: B

STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l, STA Inhalation vapeurs: 11 203-474-9 CE

mg/l

**INDFX** 605-016-00-7

**AMMONIAC** 

Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 1336-21-6  $0 \le x < 0.5$ CAS

H400 M=1, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement

CLP: B

STOT SE 3 H335: ≥ 5% CE 215-647-6

**INDEX** 007-001-01-2

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 4 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

#### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

#### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

#### METHACRYLATE DE METHYLE

La chaleur provoquer la polymérisation du produit et exposer à des risques d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en viqueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

#### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

Révision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 5 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

.../>>

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

#### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne): 6.10

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

#### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

BGR	България	НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г. ЗА ЗАЩИТА НА РАБОТЕЩИТЕ ОТ РИСКОВЕ, СВЪРЗАНИ С ЕКСПОЗИЦИЯ НА ХИМИЧНИ АГЕНТИ ПРИ РАБОТА (изм. ДВ. бр.5 от 17
		Януари 2020г.)
CZE	Česká Republika	Nařízení vlády č. 41/2020 Sb. Nařízení vlády, kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb., kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů
DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und
		Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung
FOR	_ ~	gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
EST	Eesti	Ohtlike kemikaalide ja neid sisaldavate materjalide kasutamise töötervishoiu ja tööohutuse nõuded ning töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid [RT I, 17.10.2019, 1 - jõust.
		17.01.2020]
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GRC	Ελλάδα	Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α` 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις διατάξεις των
		οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας
		2004/37/ΕΚ "σχετικά με την προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με
		την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιγόνους παράγοντες κατά την εργασία"»
HUN	Magyarország	Az innovációért és technológiáért felelős miniszter 5/2020. (II. 6.) ITM rendelete a kémiai kóroki
	0, 0	tényezők hatásának kitett munkavállalók egészségének és biztonságának védelméről
HRV	Hrvatska	Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnimkemikalijama
		na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021)
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
LVA	Latvija	Grozījumi Ministru kabineta 2007. gada 15. maija noteikumos Nr. 325 "Darba aizsardzības
		prasības saskarē ar ķīmiskajām vielām darba vietās" (prot. Nr. 32 18. §; prot. Nr. 1 22. §)
PRT	Portugal	Decreto-Lei n.º 1/2021 de 6 de janeiro, valores-limite de exposição profissional indicativos para os
		agentes químicos. Decreto-Lei n.º 35/2020 de 13 de julho, proteção dos trabalhadores contra os
		riscos ligados à exposição durante o trabalho a agentes cancerígenos ou mutagénicos
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające
		rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych
		dla zdrowia w środowisku pracy
ROU	România	Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru
		modificarea și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006
SVK	Slovensko	NARIADENIE VLÁDY Slovenskej republiky z 12. augusta 2020, ktorým sa mení a dopĺňa
		nariadenie vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred
		rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení
		neskorších predpisov
SVN	Slovenija	Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu
		(Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in 78/19)
TUR	Türkiye	Kimyasal Maddelerle Çalışmalarda Sağlık ve Güvenlik Önlemleri Hakkında Yönetmelik
		12.08.2013 / 28733

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 6 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

GBR United Kingdom EU OEL EU

EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/0000; Directive (UE) 2017/

2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive

2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.

.../>>

TLV-ACGIH ACGIH 2021

		2- (	(2- ÉTHOXYÉ <sup>:</sup>	THOXY) ÉTHA	NOL			
Concentration prévue sai	ns effet sur l'e	environnement - Pl	NEC					
Valeur de référence e	n eau douce					1,98	mg/l	
Valeur de référence e	n eau de mer					0,198	mg/l	
Valeur de référence p	our sédiment	s en eau douce				7,32	mg/kg	
Valeur de référence p	our sédiment	s en eau de mer				0,732	mg/kg	
Valeur de référence p	our les micro	organismes STP				500	mg/l	
Valeur de référence p	our la chaîne	alimentaire (empo	oisonnement s	econdaire)		444	mg/kg	
Valeur de référence p	our la catégo	rie terrestre				0,34	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé sa	ns effet - DNI	EL / DMEL						
	Effets sur le	es consommateurs	3		Effets sur les trav	/ailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
			S					S
Orale				51				
				mg/kg				
Inhalation				18			30	61
				mg/m3			mg/m3	mg/m3
Dermique				25				83
				mg/kg				mg/kg

				2,6-DI-TERT-B	UTVL-P-∩RÉS	:OI			
aleur limite de seui	il			2,0-DI-TEIXT-D	OTTE-T-ORLE	OL			
Type	état	TWA/8h	1	STEL/15	min	Notes / Ob	servations		
1,700	otat	mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	110100 7 01	00174410110		
AGW	DEU	10	PP	40	PP	INHALA	Inhalable a	erosol and va	nour
VLA	ESP	10				11 11 11 12 1	minalable c	iorocor ana va	poui
VLEP	FRA	10							
WEL	GBR	10							
oncentration prévu			ironnement -	PNFC					
Valeur de référer							0.00019	mg/l	
							9		
Valeur de référer	nce en eau	de mer					0,00001	mg/l	
							99	<u>J</u> .	
Valeur de référer	nce pour se	édiments ei	n eau douce				0,45819	mg/kg	
Valeur de référer	nce pour se	édiments ei	n eau de mer	•			0,04581	mg/kg	
							9		
Valeur de référer	nce pour l'e	eau, écoule	ment intermi	ttent			0,00199	mg/l	
Valeur de référer	nce pour le	s microorg	anismes STF	)			0,017	mg/l	
Valeur de référer	nce pour la	chaîne alir	mentaire (em	poisonnement s	econdaire)		16,67	mg/kg	
Valeur de référer	nce pour la	catégorie 1	terrestre				0,054	mg/kg	
anté – Niveau déri	vé sans eff	fet - DNEL	/ DMEL						
	Effe	ets sur les d	consommate	ırs		Effets sur les	travailleurs		
Voie d'exposition	Loc	aux S	systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigı	us a	igus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
				S					S
Orale					0,25				
					mg/kg bw/d				
Inhalation					0,435				1,76
					mg/m3				mg/m3
Dermique					0,25				0,5
					mg/kg bw/d				mg/kg
									bw/d

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimė le 28/01/2023 Page n. 7 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

UBRIQUE 8. Contro	ôles de l'expos	ition/protection	individuelle	/>>	'			
		2, 4, 7,	9-5-TETRAMETH	HYLDEC-ÉNYN	IE-7. 4-DIOL			
Concentration prévu	e sans effet sur l							
Valeur de référen						0,04	mg/l	
Valeur de référen	ce en eau de me	er				0,004	mg/l	
Valeur de référen	ce pour sédimen	nts en eau douce	)			0,32	mg/kg	
Valeur de référen						0,032	mg/kg	
Valeur de référen	ce pour l'eau, éc	oulement interm	nittent			0,4	mg/l	
Valeur de référen	ce pour les micro	oorganismes ST	Р			7	mg/l	
Valeur de référen	ce pour la catég	orie terrestre				0,028	mg/kg	
Santé – Niveau dériv							0 0	
		les consommate	eurs		Effets sur les trav	ailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus		chronique
	3	3	s		9	3		S
Orale			_	0,25				_
0.4.0				mg/kg/bw				
Inhalation				0,43				1,76
minaladon				mg/m3				mg/m3
Dermique				0,25				0,5
Demildae				mg/kg/bw				mg/kg/bw
				mg/kg/bw				mg/kg/bW
			1.0 DENIZIONE	JIA70L 2/0LIV	ONE			
O		1	1,2-BENZISOTH	11AZUL-3(2H)-0	ONE			
Concentration prévu			- PNEC			0.00400		
Valeur de référen						0,00403	mg/l	
Valeur de référen	ce en eau de me	er				0,00040	mg/l	
						3		
Valeur de référen						0,0499	mg/kg	
Valeur de référen						0,499	mg/kg	
Valeur de référen			Р			1,03	mg/l	
Valeur de référen						3	mg/kg	
Santé - Niveau dériv	é sans effet - DN	NEL / DMEL						
	Effets sur	les consommate	eurs		Effets sur les trav	ailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
	Ü	Ü	S	•	J	Ü	•	S
Inhalation				1,2				6,81
				mg/m3				mg/m3
Dermique				0,345				0.966
Domigao				mg/kg/d				mg/kg/d
				mg/kg/u				mg/kg/u
			NLÉTHYL 2-	PYRROLIDON	F			
Valour limita da aqui			N-L 1111 L-Z-	I INNOLIDON	_			
Valeur limite de seui		/A/9h	OTEL /4E	min	Notes / Observ	vations		
Туре		/A/8h	STEL/15 mg/m3		Notes / Observ	valions		
A C\A/		/m3 ppm		ppm	INILIALA			
	DEU 23		46	10	INHALA			
	DEU 23		46	10	PEAU			
Concentration prévu			- PNEC					
Valeur de référen						0,25	mg/l	
Valeur de référen						0,025	mg/l	
Valeur de référen	ce pour sédimen	nts en eau douce	)			1,25	mg/kg	
Valeur de référen						0,125	mg/kg	
Valeur de référen						1	mg/l	
Valeur de référen						10	mg/l	
Valeur de référen						0,104	mg/kg	
Santé – Niveau dériv						.,		
		les consommate	eurs		Effets sur les trav	ailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
voic a exposition			chronique	chroniques		aigus	chroniques	chronique
	aigus	aigus	•	cinoriiques	aigus	aiyus	cinoriiques	s
Orala			S	0,500				3
Orale				,				
				mg/kg bw/d	00.4		10.0-	10.75
Inhalation	1,2		1,2	1	20,1		10,05	16,75
	mg/m3		mg/m3	mg/m3	mg/m3		mg/m3	mg/m3
Dermique				0,500				4
				mg/kg bw/d				mg/kg
								hw/d

bw/d

# ICRO COATINGS S.p.A. WTFO0190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprime le 28/01/2023 Page n. 8 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

		DOD	ECAMETHYL C	YCLOHEXASI	LOXANE			
Concentration prévue sa	ns effet sur l'e	environnement -	PNEC					
Valeur de référence p	our sédiment	s en eau douce				13,5	mg/kg	
Valeur de référence p	our sédiment	s en eau de me	r			1,35	mg/kg	
Valeur de référence p	our la chaîne	alimentaire (en	npoisonnement s	econdaire)		66,7	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé sa	ans effet - DN	EL / DMEL						
	Effets sur l	es consommate	urs		Effets sur les t	ravailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
			s					S
Inhalation	1,5		0,300		6,1		1,22	
	mg/m3		mg/m3		mg/m3		mg/m3	

.../>>

		DÉCA	MÉTHYLCYC	LOPENTASILO	DXANE			
Concentration prévue sa	ns effet sur l'e	environnement - Pl	NEC					
Valeur de référence e	n eau douce					0,0012	mg/l	
Valeur de référence e	n eau de mer					0,00012	mg/l	
Valeur de référence p	our sédiments	s en eau douce				11	mg/kg/d	
Valeur de référence p	our sédiments	s en eau de mer				1,1	mg/kg/d	
Valeur de référence p	our les micro	organismes STP				10	mg/l	
Valeur de référence p	our la chaîne	alimentaire (empo	oisonnement se	econdaire)		16	mg/kg	
Valeur de référence p	our la catégo	rie terrestre				2,54	mg/kg/d	
Santé - Niveau dérivé sa	ns effet - DNI	EL / DMEL						
	Effets sur le	es consommateurs	3		Effets sur les trav	/ailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
			S					S
Orale				5				
				mg/kg bw/d				
Inhalation			4,3	17,3			24,2	97,3
			mg/m3	mg/m3			mg/m3	mg/kg

		OCTA	AMÉ THYLCYC	LOTÉ TRASIL	OXANE			
Concentration prévue sa	ans effet sur l'e	environnement - F	PNEC					
Valeur de référence e	en eau douce					0,0015	mg/l	
Valeur de référence e	en eau de mei	•				0,00015	mg/l	
Valeur de référence	pour sédiment	s en eau douce				3	mg/kg	
Valeur de référence	pour sédiment	s en eau de mer				0,3	mg/kg	
Valeur de référence p		0				10	mg/l	
Valeur de référence	pour la chaîne	alimentaire (emp	oisonnement s	econdaire)		41	mg/kg	
Valeur de référence p						0,54	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé s	ans effet - DN	EL / DMEL						
	Effets sur l	es consommateu	rs		Effets sur les tra	vailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
			S					S
Orale				3,7				
				mg/kg bw/d				
Inhalation			13	13			73	73
			mg/m3	mg/m3			mg/m3	mg/m3

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 9 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

BRIQUE 8. Contrôle	s de l'expos	ition/protection	ındıviduelle	/ >>				
•	NOE DE E	N. II. ODE 2 115-	10/1 0/0/ 0 10 ==		OMETING	(011) 100711	N ONE	
			HYL-3(2H)- ISOT	IAZOLONE ET	2-METHYL-3	(2H)-ISOTIA ZC	DLONE	
Concentration prévue sa			- PNEC			0.000	,	
Valeur de référence						0,339	mg/l	
Valeur de référence						0,339	mg/l	
Valeur de référence						0,027	mg/kg	
Valeur de référence						0,027	mg/kg	
Valeur de référence						0,0034	mg/l	
Valeur de référence	•		Р			0,23	mg/l	
Valeur de référence	pour la catégo	orie terrestre				0,01	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé s	ans effet - DN	NEL / DMEL						
	Effets sur	les consommate	eurs		Effets sur les	travailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
·	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
	-	-	S		-	-	•	S
Orale		0,11		0,09				
		mg/kg bw/d		mg/kg bw/d				
Inhalation	0,04	NPI	0,02	NPI	0,04	NPI	0,02	NPI
	mg/m3		mg/m3		mg/m3		mg/m3	
Dermique	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI
concentration prévue sa	ane offet eur l	'environnement	OCTADÉCANE	-1-OL, ETHOX	YLE			
Valeur de référence			- FINEC			0,0054	mg/l	
Valeur de référence						0,0005	mg/l	
Valeur de référence			<u> </u>			230,37	mg/kg	
Valeur de référence	•					23,04	mg/kg	
Valeur de référence	•					0,1	mg/l	
Valeur de référence						1,4	mg/l	
Valeur de référence						1	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé s						'	mg/kg	
dillo Mivoda delive e		les consommate	uire		Effets sur les	travailleure		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
VOIC G CAPOSITION	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	
	aiyus	aiyus	S	Gillolliques	aigus	aigus	Giloliques	S
Orale			3	25				3
Olaic				mg/kg bw/d				
Inhalation				mg/kg bw/d 87				294
Inhalation								
Damaiaus				mg/m3				mg/m3
Dermique				1250				2080
				mg/kg bw/d				mg/kg
								bw/d
				40 40 051 051	T ZINO			
oncentration prévue sa	ans offet sur l		CIDES GRAS, C	16-18, SELS DI	E ZINC			
Valeur de référence			- I INEC			0,0206	mg/l	
Valeur de référence						0,0200		
							mg/l	
Valeur de référence	pour searmen	us en eau douce	;			117,8	mg/kg	

Concentration prevue sa								
Valeur de référence	en eau douce					0,0206	mg/l	
Valeur de référence	en eau de me	r				0,0061	mg/l	
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau douce	Э			117,8	mg/kg	
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau de me	er			56,5	mg/kg	
Valeur de référence	pour les micro	organismes ST	Р			0,052	mg/l	
Valeur de référence	pour la catégo	orie terrestre				35,6	mg/kg	
Santé - Niveau dérivé s	ans effet - DN	IEL / DMEL						
	Effets sur	les consommate	eurs		Effets sur les	travailleurs		
Voie d'exposition	Effets sur l Locaux	les consommate Systém	eurs Locaux	Systém	Effets sur les Locaux	travailleurs Systém	Locaux	Systém
Voie d'exposition				Systém chroniques			Locaux chroniques	Systém chronique
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	,	Locaux	Systém		,
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux chronique	,	Locaux	Systém		chronique
'	Locaux	Systém	Locaux chronique s	,	Locaux	Systém	chroniques	chronique
'	Locaux	Systém	Locaux chronique s 25	,	Locaux	Systém	chroniques 50	chronique

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimė le 28/01/2023 Page n. 10 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

				AMN	MONIAC		
Valeur limite d	e seuil						
Туре	état	TWA/8h		STEL/15	min	Notes / Observations	
.,,,,,		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
051		1119/1110			• • •		
OEL	EU	14	20	36	50		

.../>>

				GL	YOXAL		
Valeur limite de	e seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15	min	Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
VLA	ESP	0,1					
TLV-ACGIH		0,1				INHALA	

			N	/IETHACRYLA	TE DE METH	YLE			
leur limite de se									
Туре	état	TWA/8h		STEL/15		Notes / Obs	ervations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
TLV	BGR		50		100				
TLV	CZE	50	12	150	36				
AGW	DEU	210	50	420 (C)	100 (C)				
MAK	DEU	210	50	420	100				
VLA	ESP		50		100				
TLV	EST		50		100				
VLEP	FRA	205	50	410	100				
TLV	GRC		50		100				
AK	HUN	208		415		PEAU			
GVI/KGVI	HRV	50		100		PEAU			
VLEP	ITA		50		100				
RV	LVA	10							
VLE	PRT		50		100				
NDS/NDSCh	POL	100		300					
TLV	ROU	205	50	410	100				
NPEL	SVK		50		100				
MV	SVN	210	50	420	100				
ESD	TUR		50		100				
WEL	GBR	208	50	416	100				
OEL	EU		50		100				
TLV-ACGIH		205	50	410	100				
oncentration prév	ue sans eff	et sur l'enviro	nnement - P	NEC					
Valeur de référ							0,94	mg/l	
Valeur de référ	ence en eau	ı de mer					0,094	mg/l	
Valeur de référ	ence pour s	édiments en e	eau douce				10,2	mg/kg	
Valeur de référ	ence pour s	édiments en e	eau de mer				10,2	mg/kg	
Valeur de référ	ence pour l'	eau, écoulem	ent intermitte	ent			0,94	mg/l	
Valeur de référ							10	mg/l	
Valeur de référ							1,47	mg/kg	
anté – Niveau dé							•	0 0	
	Eff	ets sur les coi	nsommateurs	3		Effets sur les tr	availleurs		
Voie d'exposition			tém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aig			chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
	چع			s		3	3		s
Inhalation				104	74,3			208	208
				mg/m3	mg/m3			mg/m3	mg/m3
Dermique	1,5	5		1,5	8,2	1,5		1,5	13,67
'	,	, /cm2		mg/cm2	mg/kg/d	mg/cm2		mg/cm2	mg/kg

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimė le 28/01/2023 Page n. 11 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

				2-(2-BUTOXYÉ	TOXY)ETHAN	IOL			
leur limite de se		<b>T14/4/01</b>							
Туре	état	TWA/8h		STEL/15n		Notes / Ob	oservations		
T1 \ /	DOD	mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
TLV	BGR	67,5	10	101,2	15				
TLV	CZE	70	10,36	100	14,8				
AGW	DEU	67	10	100,5 (C)			Hinweis		
MAK	DEU	67	10	100,5	15		Hinweis		
VLA	ESP	67,5	10	101,2	15				
VLEP	FRA	68	10	101,2	15				
TLV	GRC	67,5	10	101,2	15				
AK	HUN	67,5		101,2					
GVI/KGVI	HRV	67,5	10	101,2	15				
VLEP	ITA	67,5	10	101,2	15				
RV	LVA	67,5	10	101,2	15				
VLE	PRT	67,5	10	101,2	15				
NDS/NDSCh	POL	67		100					
TLV	ROU	67,5	10	101,2	15				
NPEL	SVK	67,5	10	101,2	15				
MV	SVN	67,5	10	101,2	15				
ESD	TUR	67,5	10	101,2	15				
WEL	GBR	67,5	10	101,2	15				
OEL	EU	67,5	10	101,2	15				
TLV-ACGIH		66	10			INHALA			
oncentration prév			ronnement -	PNEC					
Valeur de référe							1	mg/l	
Valeur de référe							0,1	mg/l	
Valeur de référe							4	mg/kg	
Valeur de référe							0,4	mg/kg	
Valeur de référe		,					3,9	mg/l	
Valeur de référe							200	mg/l	
				poisonnement se	econdaire)		56	mg/kg	
Valeur de référe	ence pour la	a catégorie t	terrestre				0,4	mg/kg	
anté – Niveau dé	rivé sans e	ffet - DNEL	/ DMEL						
	Eff	ets sur les d	consommateu	ırs		Effets sur les	travailleurs		
Voie d'exposition	n Lo	caux S	ystém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aiç	jus a	igus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
Orale				s	1,25 mg/kg				S
Inhalation	50	.6		34	34	101,2		67,5	67,5
		,o g/m3		mg/m3	mg/m3	mg/m3		mg/m3	mg/m3
Dameiau		, <b>.</b>			10				20
Dermique					10				

.../>>

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimė le 28/01/2023 Page n. 12 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

1	>	1

				ETHYI F	NE-GLYCOL				
Valeur limite de se	euil				02.002				
Type	état	TWA/8h		STEL/15	STEL/15min		rvations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
TLV	BGR	52	20	104	40	PEAU			
TLV	CZE	50	19,4	100	38,8	PEAU			
AGW	DEU	26	10	52	20	PEAU			
MAK	DEU	26	10	52	20	PEAU			
VLA	ESP	52	20	104	40	PEAU			
TLV	EST	52	20	104	40	PEAU			
VLEP	FRA	52	20	104	40	PEAU			
TLV	GRC	125	50	125	50				
AK	HUN	52		104		PEAU			
GVI/KGVI	HRV	52	20	104	40	PEAU			
VLEP	ITA	52	20	104	40	PEAU			
RV	LVA	52	20	104	40	PEAU			
VLE	PRT	52	20	104	40	PEAU			
NDS/NDSCh	POL	15		50		PEAU			
TLV	ROU	52	20	104	40	PEAU			
NPEL	SVK	52	20	104	40	PEAU			
MV	SVN	52	20	104	40	PEAU			
ESD	TUR	52	20	104	40	PEAU			
WEL	GBR	52	20	104	40	PEAU			
OEL	EU	52	20	104	40	PEAU			
TLV-ACGIH			25		50				
TLV-ACGIH				10		INHALA			
Concentration prév			onnement - P	NEC					
Valeur de référ	ence en eau	ı douce					10	mg/l	
Valeur de référ	ence en eau	ı de mer					1	mg/l	
Valeur de référ	ence pour s	édiments en	eau douce				20,9	mg/kg	
Valeur de référ	ence pour l'e	eau, écouler	nent intermitte	ent			10	mg/l	
Valeur de référ							1,53	mg/kg	
Santé – Niveau dé									
			onsommateurs			Effets sur les tra			
Voie d'exposition			/stém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aig	us ai	gus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
				s					S
Inhalation					7				35
					mg/m3				mg/m3
Dermique					53				106
					mg/kg				mg/kg

2-AMINO-2-METHYLPROPANOL									
Valeur limite de seuil									
Type	état	TWA/8h		STEL/15	min	Notes / Observations			
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
AGW	DEU	3,7	1	7,4	2	PEAU			
MAK	DEU	3,7	1	7,4	2	PEAU			
MV	SVN	3,7	1	7,4	2	PEAU			

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 13 / 24

Page n. 13 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

				A C D VI A T	ר סיבדו ו/	/I F
				ACRYLAT	EDEIH	
Valeur limite de se						
Туре	état		TWA/8h		nin	Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV	BGR	21	5	42	10	
TLV	CZE	20	4,8	40	9,6	
AGW	DEU	8,3	2	16,6 (C)	4 (C)	PEAU
MAK	DEU	8,3	2	16,6	4	PEAU
VLA	ESP	21	5	42	10	
TLV	EST	21	5	42	10	
VLEP	FRA	21	5	42	10	
TLV	GRC	21	5	42	10	
AK	HUN	21		42		PEAU
GVI/KGVI	HRV	21	5	42	10	PEAU
VLEP	ITA	21	5	42	10	
RV	LVA	10				
VLE	PRT	21	5	42	10	
NDS/NDSCh	POL	20		40		PEAU
TLV	ROU	21	5	42	10	
NPEL	SVK	21	5	42	10	
MV	SVN	21	5	42	10	PEAU
ESD	TUR	21	5	42	10	
WEL	GBR	21	5	42	10	
OEL	EU	21	5	42	10	
TLV-ACGIH		20	5	61	15	

/>>

#### Légende:

(C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur. Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

### ICRO COATINGS S.p.A. WTFO0190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 14 / 24

Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés Valeur Informations

Etat Physique liquide incolore Couleur Odeur caractéristique Point de fusion ou de congélation °C n Point initial d'ébullition 100 °C Inflammabilité non applicable Limite inférieur d'explosion Pas applicable Limite supérieur d'explosion Pas applicable Point d'éclair Pas applicable Température d'auto-inflammabilité Pas applicable Température de décomposition Pas applicable

oH 7

Viscosité cinématique Pas applicable
Solubilité soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas applicable
Pression de vapeur Non déterminé

Densité et/ou densité relative 1 g/cm3 Température: 20 °C

Densité de vapeur relative Pas applicable Caractéristiques des particules Pas applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

VOC (Directive 2010/75/UE) 4,64 % - 46,36 g/litre

#### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

#### AMMONIAC

Corrode: aluminium,fer,zinc,cuivre,alliages de cuivre.

ETHYLENE-GLYCOL

A l'air, absorbe l'humidité. Se décompose à une température supérieure à 200°C/392°F.

ACRYLATE D'ETHYLE

Se décompose au contact de: acides,bases,agents oxydants,agents réducteurs.

Peut polymériser spontanément et violemment. Généralement stabilisé avec 20 ppm d'hydroquinone monométhyléther.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

#### **AMMONIAC**

Risque d'explosion au contact de: acides forts,iode.Peut réagir dangereusement avec: bases fortes.

#### GLYOXAL

Polymérise au contact de: amines,ammoniac,eau,substances alcalines.Peut réagir dangereusement avec: acide nitrique,hydroxyde de sodium,acide sulfurique,acide chloro-sulfurique,éthylènimine.Forme des mélanges explosifs avec: air.

#### METHACRYLATE DE METHYLE

Peut polymérise au contact de: ammoniac,peroxydes organiques,persulfates.Risque d'explosion au contact de: peroxyde de dibenzoyle,di-terbutil peroxyde,aldéhyde propionique.Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts.Forme des mélanges explosifs avec: air.

#### 2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Peut réagir avec: substances oxydantes.Peut former des peroxydes avec: oxygène.Dégage de l'hydrogène au contact de:

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 15 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2

#### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité .../>

aluminium.Peut former des mélanges explosifs avec: air.

ETHYLENE-GLYCOL

Risque d'explosion au contact de: acide perchlorique. Peut réagir dangereusement avec: acide chloro-sulfurique, hydroxyde de sodium, acide sulfurique, pentasulfure de phosphore, oxyde de chrome (III), chlorure de chromyle, perchlorate de potassium, potassium dichromate, peroxyde de sodium, aluminium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

ACRYLATE D'ETHYLE

Peut polymérise au contact de: peroxydes.Peut polymériser si exposé à: chaleur,lumière.Peut réagir dangereusement avec: acide chloro-sulfurique.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

GI YOXAI

Peut polymériser si exposé à: chaleur,lumière.

METHACRYLATE DE METHYLE

Éviter l'exposition à: chaleur, rayons UV. Éviter le contact avec: substances oxydantes, substances réductrices, acides, bases.

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Éviter l'exposition à: air.

ETHYLENE-GLYCOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

ACRYLATE D'ETHYLE

Peut polymériser si exposé à: chaleur,atmosphère dans oxygène,lumière,rayons UV.

10.5. Matières incompatibles

#### **AMMONIAC**

Incompatible avec: argent,sels d'argent,plomb,sels de plomb,zinc,sels de zinc,acide chlorhydrique,acide nitrique,oléum,halogènes,acroléine,nitrométhane,acide acrylique.

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Incompatible avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

ACRYLATE D'ETHYLE

Incompatible avec: peroxydes, substances oxydantes, activateurs de polymérisation, alcalis forts, acides, acide chloro-sulfurique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

#### AMMONIAC

Peut dégager: oxydes d'azote.

METHACRYLATE DE METHYLE

Chauffé au point de décomposition, émet: fumées âcres, alliages de zinc.

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Peut dégager: hydrogène.

ETHYLENE-GLYCOL

Peut dégager: hydroxyacétaldéhyde,glyoxal,acétaldéhyde,méthane,monoxyde de carbone,hydrogène.

#### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

ETHYLENE-GLYCOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### 2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Peut être absorbé par inhalation, et contact cutané; irritante pour la peau et en particulier pour les yeux. Peut provoquer des lésions à la rate. A la température ambiante, le risque d'inhalation est improbable, compte tenu de la basse tension de vapeur de la substance.

du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 16 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

ETHYLENE-GLYCOL

Par ingestion, stimule initialement le système respiratoire nerveux central, avec ensuite une phase de dépression. Peut provoquer des lésions rénales, avec anurie et urémie. Les symptômes de surexposition sont les suivants: vomissements, somnolence, difficultés respiratoires et convulsions. La dose mortelle pour l'homme est d'environ 1,4 ml/kg.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

../>>

2- (2- ÉTHOXYÉTHOXY) ÉTHANOL

 LD50 (Dermal):
 9143 mg/kg Rabbit

 LD50 (Oral):
 6031 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 0,02 mg/l/4h RAT

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Rat LD50 (Oral): > 6000 mg/kg Rat

2, 4, 7, 9-5-TETRAMETHYLDEC-ÉNYNE-7. 4-DIOL

 LD50 (Dermal):
 > 2000 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 4600 mg/kg Rat

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Rat LD50 (Oral): 784 mg/kg Female Rat

DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg rat LD50 (Oral): > 2000 mg/kg rat

DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE

 LD50 (Dermal):
 > 2000 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 > 5000 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 8,67 mg/l/4h Rat

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

 LD50 (Dermal):
 2,5 mL/kg Rat

 LD50 (Oral):
 > 4800 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 36 mg/l/4h Rat

MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA ZOLONE

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Rat

STA (Dermal): 50,001 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP

(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

LD50 (Oral): 53 mg/kg Rat LC50 (Inhalation vapeurs): 330 mg/l/4h RAT

OCTADÉCANE-1-OL, ÉTHOXYLÉ

 LD50 (Dermal):
 > 2000 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 > 21000 mg/kg rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 > 1,6 mg/l/4h

ACIDES GRAS, C16-18, SELS DE ZINC

 LD50 (Dermal):
 > 2000 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 > 5000 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 > 50000 mg/kg RAT

**AMMONIAC** 

LD50 (Oral): 350 mg/kg Rat

### ICRO COATINGS S.p.A. WTFO0190 - FONDO ALL'ACQUA 190

.../>>

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 17 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

GLYOXAL

LD50 (Dermal): 10000 mg/kg Rabbit LD50 (Oral): 7070 mg/kg Rat

METHACRYLATE DE METHYLE

 LD50 (Dermal):
 > 35000 mg/kg rabbit

 LD50 (Oral):
 8400 mg/kg rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 7093 ppm/4h rat

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

 LD50 (Dermal):
 2700 mg/kg Rabbit

 LD50 (Oral):
 2410 mg/kg Rat

ETHYLENE-GLYCOL

LD50 (Dermal): 9530 mg/kg Rabbit LD50 (Oral): 9530 mg/kg Rat

ACRYLATE D'ETHYLE

 LD50 (Dermal):
 1800 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 470 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 25,8 mg/l/4h Rat

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA ZOLONE 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée

Informations pas disponibles

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### ETHYLENE-GLYCOL

Les études disponibles ne font apparaître aucun pouvoir cancérigène. A l'issue d'une étude de cancérogenèse d'une durée de 2 ans, menée par le US National Toxicology Program (NTP), dans le cadre de laquelle de l'éthylène glycol a été administré dans l'alimentation, aucune "activité cancérigène patente" n'a été observée, chez des rats B6C3F1 mâles et femelles (NTP, 1993).

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Peut nuire au fœtus

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Informations pas disponibles

Effets néfastes sur le développement des descendants

Informations pas disponibles

## ICRO COATINGS S.p.A. WTFO0190 - FONDO ALL'ACQUA 190

.../>>

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 18 / 24

Page n. 18 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

#### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

#### 12.1. Toxicité

2- (2- ÉTHOXYÉTHOXY) ÉTHANOL

LC50 - Poissons 6010 mg/l/96h Fish

EC50 - Crustacés 1982 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 100 mg/l/72h Scenedesmus subspicatus

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 0,24 mg/l

2, 4, 7, 9-5-TETRAMETHYLDEC-ÉNYNE-7. 4-DIOL

LC50 - Poissons 43 mg/l/96h Scophtalmus maximus EC50 - Crustacés 91 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 82 mg/l/72h Selenastrum capricornutum

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

LC50 - Poissons 2,15 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss EC50 - Crustacés 2,94 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 0,11 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 0,027 mg/l skeletonema costatum @ 72h

N-ÉTHYL-2-PYRROLIDONE

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 101 mg/l/72h NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 101 mg/l

### ICRO COATINGS S.p.A.

WTF00190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 19 / 24

Page n. 19 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

NOEC Chronique Poissons 0,0044 mg/l 3,1 Months

MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA ZOLONE

.../>>

LC50 - Poissons 0,19 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss EC50 - Crustacés 0,16 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 0,037 mg/l/72h Selenastrum capricornutum

NOEC Chronique Poissons 0,02 mg/l NOEC Chronique Crustacés 0,1 mg/l

ACIDES GRAS, C16-18, SELS DE ZINC

LC50 - Poissons 10000 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 100 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 71 mg/l/72h Alghe

**AMMONIAC** 

LC50 - Poissons 47 mg/l/96h Channa punctata EC50 - Crustacés 20 mg/l/48h Daphnia magna

METHACRYLATE DE METHYLE

LC50 - Poissons > 79 mg/l/96h oncorhynchus mykiss EC50 - Crustacés 69 mg/l/48h daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 110 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

NOEC Chronique Crustacés 37 mg/l Daphnia magna

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 49 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

EC50 - Crustacés > 100 mg/l/48h daphnia

12.2. Persistance et dégradabilité

N-ÉTHYL-2-PYRROLIDONE

Solubilité dans l'eau 1000 g/l @ 23°C

Rapidement dégradable

DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE

Solubilité dans l'eau 0,0051 mg/l @ 23 °C

**DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE** 

Solubilité dans l'eau 0,017 mg/l @ 23°C

Inhéremment dégradable

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE Solubilité dans l'eau 0,056 mg/l @ 23 °C

NON rapidement dégradable

•

AMMONIAC

Dégradabilité: données pas disponible

GLYOXAL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

METHACRYLATE DE METHYLE

Solubilité dans l'eau 15300 mg/l

Rapidement dégradable

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

ETHYLENE-GLYCOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

EPY 11.1.2 - SDS 1004.14

## ICRO COATINGS S.p.A. WTFO0190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 20 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

<del>c</del>s ...

ACRYLATE D'ETHYLE

Solubilité dans l'eau 20000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0,7

N-ÉTHYL-2-PYRROLIDONE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau -0,2 @ 20 °C

DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 8,87 @ 23,6 °C

BCF 2860 l/kg

DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE
Coefficient de répartition : n-octanol/eau 8,07 @ 24,6 °C

BCF 16200 l/kg ww

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 6,49 @ 25,1 °C

CF 14900 l/kg

**GLYOXAL** 

Coefficient de répartition : n-octanol/eau -1,15 BCF 3,2

,r -

METHACRYLATE DE METHYLE
Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,38

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1

ETHYLENE-GLYCOL

Coefficient de répartition : n-octanol/eau -1,36

ACRYLATE D'ETHYLE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,18 BCF 2

12.4. Mobilité dans le sol

N-ÉTHYL-2-PYRROLIDONE

Coefficient de répartition : sol/eau 1,15 @ 20 °C

DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE

Coefficient de répartition : sol/eau 5,897 @ 20 °C

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

Coefficient de répartition : sol/eau 4,22 @ 20 °C

GLYOXAL

Coefficient de répartition : sol/eau 0,32

METHACRYLATE DE METHYLE

Coefficient de répartition : sol/eau 0,94

ACRYLATE D'ETHYLE

Coefficient de répartition : sol/eau 0,59

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

## ICRO COATINGS S.p.A. WTFO0190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 21 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7 Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

#### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS** 

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

#### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

#### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3 - 40

Substances contenues

### ICRO COATINGS S.p.A.

### WTF00190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 22 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

Point 70 OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE Point Règ. REACH: 01-2119529238-XXXX 70 Point DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE Règ. REACH: 01-2119511367-43-XXXX Point 55 2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL Règ. REACH: 01-2119475104-XXXX Point 30 N-ÉTHYL-2-PYRROLIDONE Règ. REACH: 01-2119472138-XXXX

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)
OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

Règ. REACH: 01-2119529238-XXXX

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

#### Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

.../>>

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 1: Peu dangereux pour les eaux

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

#### RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, catégorie 2

Muta. 2 Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2

Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, catégorie 2
Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, catégorie 3
Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360D Peut nuire au fœtus.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H310 Mortel par contact cutané.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### ICRO COATINGS S.p.A.

WTF00190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 23 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 16. Autres informations

#### IQUE 10.7 tation informations ...

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
- 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
- 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
- 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

## ICRO COATINGS S.p.A. WTFO0190 - FONDO ALL'ACQUA 190

Revision n.9 du 27/01/2023 Imprimè le 28/01/2023 Page n. 24 / 24 Remplace la révision:8 (du 20/01/2023)

#### RUBRIQUE 16. Autres informations

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

#### MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente. Des modifications ont été apportées aux sections suivantes: 03 / 08 / 11 / 12 / 16.